

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 24 juillet 2014, 20h30

Date de convocation : le 17 juillet 2014

Date d'affichage : le 18 juillet 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Procurations : 0

Votes : 19

Le 24 juillet 2014, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MORICE, Maire de Noyen-sur-Sarthe.

Etaient Présents :

Alain LANCELEUR, Marie-Madeleine AUTRET, Jean-Louis MORICE, Chantal GALATI, Marie-Claire GAUTIER, Véronique OGÉ, Annick NAVEAU, Lionel JARRIÉ, Régis SAUDUBRAY, Laurent FOURMOND, Roger PICHON, Didier REAUTE, Mathilde SAULNIER, Michèle DESSEIGNE, Magali COMPAIN, Stéphanie MEISSER-MENARD, Pascal LINEY, Fabien FISSON, Jacques LIONS.

Etaient absents, excusés : Alain MARTIN, Fanny LAINEY, Patricia GUILLOCHON-BRION, Michel MONTREUIL.

Secrétaire : Fabien FISSON

2014.80 - Informations diverses

Néant

2014.81 - Délégations marchés publics : décision du Maire et des adjoints

18 : Réhausse du colombarium pour le cimetière, Ets Walle (Noyen sur Sarthe) pour un montant de 1 630,43 € H.T.

19 : Ecran ordinateur pour la mairie, Rue du Commerce (Saint-Ouen) pour un montant de 77,49 € H.T.

20 : Extincteurs pour la mairie, l'école maternelle et le club du 3^{ème} âge, Parflam (Puisseux-Pontoise) pour un montant de 427,00 € H.T.

21 : Vidéoprojecteur SONY pour la mairie, Watt Sono (Saint-Saturnin) pour un montant de 463,00 € H.T.

22 : Fourniture et pose d'un poteau incendie cité Jouachim, Cana Ouest (Neuville-sur-Sarthe) pour un montant de 1 363,00 € H.T.

23 : Armoire monobloc pour la mairie, Bureau Vallée (Allonnes) pour un montant de 225,00 € H.T.

24 : Paire de buts de foot pour le stade, Intersport (Saint Berthevin) pour un montant de 1 136,10 € H.T.

25 : Création d'un passage surbaissé rue du Général Leclerc, Luc Durand (Pruillé) pour un montant de 914,00 € H.T.

26 : Clôture de la gare, EURL Stephen Beunardeau (Noyen sur Sarthe) pour un montant de 1 868,70 € H.T.

2014.82 - Délégation du droit de préemption urbain : décision du Maire et des adjoints

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2014.24. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2014.83 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales impose de « *présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif* ».

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur le Maire présente les principales dispositions de ce rapport :

Ce service est affermé auprès de S.T.G.S (50307 Avranches) par un contrat de délégation de service public de 12 ans du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2022.

Le service public d'assainissement collectif dessert 954 abonnés.

Les volumes facturés en 2013 s'élèvent à 66 114 m³ contre 71 501 m³ en 2012 (soit une baisse de -7,5%).

Le réseau des eaux usées est constitué de 5,8 km de réseau unitaire, 9,6 km de réseau séparatif et 1,6 km de canalisations de refoulement, soit un total de 17 kms.

Le réseau d'eaux pluviales a quant à lui une longueur de 9,1 kms.

Sur le réseau, il y a 9 postes de relèvement, 3 déversoirs d'orage et une station d'épuration de 2150 équivalent-habitant. La station a reçu en 2013 un volume annuel de 156 727 m³ contre 167 431 m³ l'année précédente, soit une baisse de -6,4%.

Cette baisse des volumes reçus en 2013 par rapport à 2012 fait suite à une forte hausse en 2012 due à d'importants retours d'eau de la Sarthe dans la station, augmentant artificiellement les volumes comptabilisés en sortie.

Pour remédier à ce problème, un clapet anti-retour a été installé en 2013, pour un montant de 3600€ HT, afin d'éviter le retour des effluents dans le sens de la rivière.

Les bilans d'auto-surveillance (12 sur l'année) ont tous été conformes.

442 m³ de boues ont été évacués en 2013 soit 28,80t de matière sèche contre 27,9 en 2012.

Résultats d'exploitation :

En 2013, le délégataire a perçu 54 038,47€ de produit net d'exploitation (55 789,89€ l'année précédente soit -3,1%) et la commune a perçu 47 726,12€ de surtaxes d'assainissement (51 563,30€ l'année précédente soit -7,5%).

Tarifs :

Monsieur le Maire présente les différents éléments constitutifs d'une facture d'assainissement pour **120 m3** :

	Montant au 1 ^{er} janvier 2013	Montant au 1 ^{er} janvier 2014	Evolution N/N-1
Part délégataire (HT)			
Abonnement	20,28	20,35	
Prix HT/m ³	0,544	0,546	
Consommation de 120 m3	65,28	65,52	
Total HT part délégataire	85,56	85,87	+0,36%
Part collectivité (HT) <i>Délibération n°2014.77 du 5 juin 2014</i>			
Abonnement	9,86	9,86	
Prix HT/m ³	0,593	0,593	
Consommation de 120 m3	71,16	71,16	
Total HT part collectivité	81,02	81,02	+0%
Total HT part délégataire + part collectivité	166,58	166,89	+0,18%
Total TTC* part délégataire et collectivité	<u>178,24</u>	<u>183,58</u>	<u>+3%</u>
Soit un prix au m ³ TTC de :	1,485	1,529	
Redevance modernisation des réseaux de collecte (versée à l'agence de l'eau Loire-Bretagne)			
Prix HT/m ³	0,19	0,19	
Redevance HT pour 120 m ³	22,80	22,80	
Total TTC* redevance	<u>24,40</u>	<u>25,08</u>	+2,78%
Total final TTC 120 m³	<u>202,64</u>	<u>208,66</u>	<u>+3%</u>
Prix au m ³ HT final	1,578	1,580	+0,12%
Prix au m³ TTC final	1,688	1,738	+3%

*taux TVA passé de 7% à 10% le 1^{er} janvier 2014

Endettement du service assainissement

La commune n'a plus d'emprunt en cours depuis 2008.

Suite de la dissolution de la communauté de communes du pays Malicornais (CCPM), un emprunt a été transféré à la commune au 1^{er} janvier 2014. Il avait été contracté pour la station d'épuration de la zone d'activités des Halandières et arrive à échéance au 1^{er} avril 2015. Le montant remboursé en 2014 s'est élevé à 12 347,18€ dont 1 916,56€ d'intérêts.

Travaux communaux 2013 :

Station d'épuration :

- Contact anti-intrusion et raccordement sur la télégestion : 734,34€ TTC
- Pluviomètre et raccordement sur la télégestion : 2270€ TTC
- Pose d'un clapet anti-retour : 4 162€ TTC

Le délégataire a effectué un branchement neuf en 2013 pour le compte d'un particulier d'un montant de 2 686,29€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,

- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010 portant approbation du schéma national des données sur l'eau,
- décide de transmettre la présente délibération aux services préfectoraux.

2014.84 – Contrat fourniture de gaz

Le contrat de fourniture de gaz propane pour les citernes de la salle polyvalente et du restaurant scolaire arrive à échéance le 12 octobre prochain. Plusieurs fournisseurs ont fait une proposition tarifaire.

M. le Maire propose de retenir celle de Butagaz-Gazarmor à 892€ HT la tonne de gaz, variable selon le barème V1PRO. Le contrat est d'une durée de 3 ans renouvelable avec possibilité de négocier les prix chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de M. le Maire et le charge de signer le contrat.

2014.85 – Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative comme suit :

BUDGET COMMUNE

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 204133 : Subvention d'équipement versée au Département+363€
(Travaux de dissimulation du réseau aérien de télécommunications dans le secteur de l'écluse en 2012-2013)

Opération 213 - Aménagement du centre-ville

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Article 2315 : Installations, matériel et outillage techniques+ 2 000€
(Complément éclairage public Garczinsky)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 21318 : Autres bâtiments publics - 2 363€

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte d'adopter cette décision modificative.

2014.86 – Emplois communaux occasionnels

Pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, M. le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de recruter trois agents non titulaires, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation, du 2 septembre au 20 décembre 2014.

Après délibération, le conseil municipal accepte les propositions de M. le Maire et le charge de recruter les 3 agents.

2014.87 – Convention de prestation de service

Pour la mise en œuvre des activités périscolaires à la rentrée, M. le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de prestation de services à titre onéreux avec l'école de musique intercommunale.

Les termes de la convention prévoient une indemnité horaire de 24€ TTC (charges et assurance comprise), à raison de 3 heures d'activités par semaine pour une durée de 4 mois (du 2 septembre au 20 décembre 2014) avec possibilité de renouvellement.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de convention et charge le Maire de la signer.

2014.88 – Convention de mise à disposition de la garderie périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires mis en place à la rentrée, le conseil municipal a décidé par délibération du 5 juin 2014 de fermer la garderie périscolaire le mercredi matin de 9h à 12h, les élèves des écoles publiques ayant classe à ce moment.

L'école Notre Dame du sacré cœur n'ayant pas souhaité appliquer la réforme des rythmes scolaires, les élèves de cette école n'auront donc pas classe le mercredi matin.

Monsieur le Maire a rencontré certains parents d'élèves de l'école Notre Dame du sacré cœur lesquels ont exprimé leurs difficultés et ont indiqué n'avoir aucune solution pour garder leurs enfants le mercredi matin. Il y aurait environ 17 enfants concernés pour 10 familles.

L'OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) de l'école Notre Dame du sacré cœur a proposé de recruter un animateur pour assurer la garde de ces enfants le mercredi matin. Il a sollicité la mise à disposition de la garderie périscolaire de 9h à 12h.

La garderie étant inoccupée durant ce créneau, M. le Maire propose au conseil municipal de signer une convention de mise à disposition des locaux de la garderie périscolaire le mercredi de 9h à 12h au bénéfice de l'OGEC.

Il propose une mise à disposition à titre gratuit, les frais de fonctionnement (eau, électricité, chauffage...) restants à la charge de la commune, pour une durée de 4 mois (du 3 septembre au 17 décembre 2014) avec possibilité de renouvellement.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire et le charge de signer la convention afférente.

2014.89 – Proposition achat terrain

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de vente à la commune d'une parcelle en nature de verger d'une superficie de 610m², située rue Curie et cadastrée section AB n°113.

M. le Maire propose que la commune en fasse l'acquisition pour un montant de 3000€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition du Maire et le charge de signer l'acte de vente auprès de Maître Saab à Noyen.

2014.90 – Questions diverses

M. le Maire informe le conseil municipal du problème de la prolifération des rats dans le tout à l'égoût et propose de signer un contrat avec l'entreprise Farago Sarthe afin de procéder à la dératisation-désourisation de l'ensemble du réseau d'assainissement. Les deux passages par an sont facturés 700€ HT. Le conseil municipal approuve.

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'état d'avancement du projet de lotissement communal sur le secteur de « La Paluelle » et décrit le plan d'aménagement envisagé.

Le lotissement sera composé de 10 lots d'une surface comprise entre 500 et 900 m² environ. Un espace vert d'environ 350 m² est prévu au centre du lotissement. Une voie à sens unique jalonnée de places de stationnement traversera le lotissement. Un emplacement est prévu pour y installer des conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères et de tri sélectif. Des haies seront implantées sur les parcelles dans la partie arrière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra **jeudi 25 septembre 2014 à 20h30**.